



11 août 2015

## Qualité de l'air en Valais en 2014

**(IVS).- Le rapport 2014 du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) sur la protection de l'air en Valais présente le bilan de mise en oeuvre du Plan cantonal de mesures. La qualité de l'air en Valais s'est sensiblement améliorée ces 25 dernières années grâce aux mesures prises tant dans le domaine des transports, des chauffages que de l'industrie. Les conditions météorologiques de l'année 2014 ont favorisé de plus bas niveaux de pollution.**

Le 8 avril 2009, le Conseil d'Etat adoptait un plan de 18 mesures pour lutter contre les concentrations excessives d'ozone (O<sub>3</sub>), de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et surtout de particules fines (PM10) dans l'air valaisan. Toutes les mesures fixées sont mises en oeuvre depuis 2013. Globalement, les conditions météorologiques de l'année 2014 ont favorisé des niveaux de pollution plus bas que les années précédentes.

L'été maussade 2014, avec de fréquentes perturbations pluvieuses, a permis une réduction du nombre de dépassements de la valeur limite pour l'ozone (O<sub>3</sub>). Il demeure cependant essentiel de poursuivre la lutte contre les polluants à l'origine de l'ozone, à savoir les oxydes d'azote et les composés organiques volatils. Les niveaux d'ozone observés durant le mois de juillet 2015 rappellent d'ailleurs que la lutte contre l'ozone est encore loin d'être gagnée.

Les concentrations de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) ont légèrement diminué ces dix dernières années. La valeur limite en moyenne annuelle a été respectée à toutes les stations en 2014 comme en 2013, sauf à proximité immédiate de l'autoroute.

Les concentrations de particules fines (PM10), polluant le plus préoccupant en termes de santé publique, ont poursuivi la tendance à la baisse amorcée en 2007 et la valeur limite annuelle a été respectée dans toutes les régions valaisannes. Malgré des conditions météorologiques hivernales comprenant peu de situations d'inversions thermiques, quelques dépassements de la valeur limite journalière ont cependant été observés.

Globalement, les tendances observées sont encourageantes et soulignent l'utilité des efforts consentis dans les différents domaines. Ces efforts doivent être poursuivis afin de garantir un air de qualité à l'ensemble de la population valaisanne.

### **Note aux rédactions**

**Un résumé du rapport « Protection de l'air en Valais - Mise en oeuvre du plan cantonal de mesures et qualité de l'air en Valais » est joint en annexe. Le rapport complet peut être téléchargé sous [www.vs.ch/air](http://www.vs.ch/air), rubrique « Etudes et rapports ».**

**Personne de contact : Alain Klose, chef de section au Service de la protection de l'environnement - 027 606 31 85**